

---

# BULLETIN OFFICIEL

## DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

ET DU

### PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES.

---

ANNÉE 1864.

N° 3.

#### SOMMAIRE.

Numéros.	Pages.
<b>24.</b> Rapport du Ministre de la Marine et des Colonies au Prince-Président de la République, du 13 février 1852, présentant le décret du 13 février 1852. . . . .	47
<b>25.</b> Décret du Prince-Président de la République, du 13 février 1852, sur les immigrants dans les colonies françaises ainsi que sur les engagements et la police du travail. . . . .	51
<b>26.</b> Décret du Prince-Président de la République, du 27 mars 1852, concernant l'immigration des cultivateurs ou ouvriers aux colonies. . . . .	56
<b>27.</b> Projet d'arrêté rédigé au sein du Comité consultatif des Colonies, le 2 avril 1860, sur la répartition des immigrants à leur arrivée et le régime de leur protection dans les Antilles. . . . .	64

NOTA. — Les quatre documents ci-dessus sont réunis et publiés dans ce numéro du *Bulletin*, à titre de renseignements indispensables à consulter pour la solution des diverses questions que va soulever le développement de l'agriculture dans le pays.

---

**N° 24. — RAPPORT** du Ministre de la Marine et des Colonies au Prince-Président de la République, du 13 février 1852, présentant le décret du 13 février 1852.

MONSIEUR,

Lorsque l'esclavage a été aboli dans nos colonies, en 1848, les décrets qui ont consacré cette mesure l'ont accompagnée de quelques dispositions destinées à donner à la police du travail rural et à la répression du vagabondage certaines garanties spéciales, plus sévères que